

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00537 Numéro SIREN : 882 765 548 Nom ou dénomination : A.L ELAGAGE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 3758

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise <u>A. L. ELAGAGE</u>				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>7 AVENUE MARCEL JOURNET</u>				<u>06370 MOUANS SARTOUX</u>	
Numéro SIRET * <u>8 8 2 7 6 5 5 4 8 0 0 0 1 2</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>	
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	77 483	13 058
	Immobilisations financières * (1)	040	042	45	45
	Total I (5)	044	048	77 528	13 058
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	9 556	7 520
	Autres * (3)	072	074	5 157	0
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	83 406	39 424
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	98 119	46 944
	Total général (I+II)	110	112	175 647	13 058
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100	100
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		10	10
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		32 502	13 496
	Résultat de l'exercice	136		19 611	19 006
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		52 223	32 612
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		32 350	37 772
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		29 617	885
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 441	48 399	17 509
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		110 366	56 166
	Total général (I + II + III)	180		162 589	88 778
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A. L.

[Signature]

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302, Septuies A bis du L n° 168 (ter) relatif aux impôts)		Désignation de l'entreprise		A. L. ELAGAGE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		13		1		2		2		0		2		
13		1		1		2		2		0		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210										
	Production vendue	biens	215	214										
		services *	217	218		86 931		52 826						
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222										
	Production immobilisée *			224										
	Subventions d'exploitation reçues			226										
	Autres produits			230		80		7						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		87 011		52 833						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234										
	Variation de stock (marchandises) *			236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		2 660		24						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240										
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242		34 595		24 914						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 502)		244		652		560						
	Rémunérations du personnel *			250		18 000								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		568		434						
	Dotations aux amortissements *			254		6 717		4 199						
	Dotations aux provisions			256										
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				1					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
Total des charges d'exploitation (II)				264		63 192		30 132						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		23 819		22 701						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280										
	Produits exceptionnels	(IV)		290										
	Charges financières	(V)		294		706		341						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		35							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348											
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306		3 467		3 354						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		19 611		19 006						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		19 611		314						
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318										
	Provisions non déductibles *			322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		3 467								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epies-ets d'associés	247		330		35								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999										
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997										
	Deductions	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		987				342					
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		989										
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344										
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		23 113		354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		23 113		372						

AZ

[Signature]

« AL ELAGAGE »

S.A.R.L..
Au capital de
100 Euros

SIEGE SOCIAL

7 AVENUE MARCEL JOURNET
06370 MOUANS SARTOUX

SIRET N° 882.765.548.000 12

RAPPORT DE GESTION

(Art. 340 de la Loi n° 83-353 du 30.4.1983 Art. 3)

Concernant la situation de l'activité de la Société, pour la période du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Cher Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

	2022	2021
Chiffre d'affaires H.T. réalisé	86 931	52 826
Excédent Brut d'Exploitation	30 456	26 894
Résultat Net Comptable	19 611	19 006
Capacité d'autofinancement	26 328	23 206

A.L

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice 2023 nous laissent penser que l'activité sera stable

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il n'y a eu aucune dépense somptuaire au cours de cet exercice ni de réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du code général des Impôts dans le résultat imposable de la société.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement majeur n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Au cours de cette Assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de **15 506.35 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report à nouveau	€	15 496.35
-------------------------	----------	------------------

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICES	DIVIDENDES
2022	0
2021	0
2020	0

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice écoulé.

LE GERANT



AR

AL ELAGAGE »

**S.A.R.L..
Au capital de
100 Euros**

SIEGE SOCIAL

**7 AVENUE MARCEL JOURNET
06370 MOUANS SARTOUX**

SIRET N° 882.765.548.000 12

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES
OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Cher Associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audits articles, intervenues, au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Néant.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

LE PRESIDENT



AL

AL ELAGAGE »

**S.A.R.L..
Au capital de
100 Euros**

SIEGE SOCIAL

**7 AVENUE MARCEL JOURNET
06370 MOUANS SARTOUX**

SIRET N° 882.765.548.000 12

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

La Gérance propose d'affecter le résultat :

♦ Bénéficiaire de : **15 496.35€**

aux comptes suivants :

Report à nouveau	€	15 496.35
-------------------------	----------	------------------

APPROBATION RESOLUTION

La Collectivité des Associés décide d'affecter le bénéfice comptable de : **15 496.35€**

aux comptes :

Report à nouveau	€	15 496.35
-------------------------	----------	------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



A.L.

A.L ELAGAGE

7 AVENUE MARCEL JOURNET

06370 MOUANS SARTOUX

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022



SARL PIAT EXPERTISE

12 RUE DU MARECHAL REILLE

06600 ANTIBES

0493336006

A.C

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 162 588.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 86 930.86 Euros et dégageant un bénéfice de 19 611.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Points d'attention

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise : A.L ELAGAGE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 130	442	28 000	444		446	30 130		30 130		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	46 000	462		464		466	46 000		46 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 353	474		476	1 353		1 353		
	Immobilisations financières	480	45	482		484		486	45		45		
TOTAL		490	48 175	492	29 353	494		496	77 528		77 528		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	696	532	658	534		536	1 354				
	Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	5 645	552	6 000	554		556	11 645				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	59	564		566	59				
TOTAL		570	6 341	572	6 717	574		576	13 058				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
	Long terme												
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581		587		589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583		594		595			
TOTAL					596	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AL

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A.L ELAGAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	568
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	568
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	17 866
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 304
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ac